

# La fusion absorption L'actualité fiscale des fusions

Vendredi 13 novembre 2020  
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

## Animé par :

### Isabelle GROSSI

Maître de Conférences HDR à  
Aix-Marseille Université  
Directrice du Master 2  
Ingénierie des sociétés  
Codirectrice de l'Institut de Droit  
des Affaires

### Hervé KRUGER

Docteur en droit  
Expert-comptable et  
commissaire aux comptes,  
Ancien avocat spécialiste en  
droit fiscal  
Professeur des universités  
associé à l'université de  
Bourgogne

## Avec la participation de :

### Corinne PILLET

Responsable de la Commission de  
Droit des Sociétés  
Avocat au Barreau de Paris  
Cabinet IFL Avocats

## Horaires :

De 9h15 à 17h45  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

EUROJURIS  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Compétences / spécialités :

Droit des sociétés  
Droit fiscal et droit douanier

## Public visé :

Avocats, fiscalistes, huissiers, notaires,  
experts comptables, juristes

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Mail : formation@eurojuris.fr



## Programme du séminaire

Objectifs : ce séminaire a pour objectifs de permettre aux participants d'appréhender sous tous les angles la fusion absorption.

### Matinée : La fusion absorption - Animée par Isabelle GROSSI

#### 1) Actualité textuelle

La loi

Ordonnance et décret

#### 2) Actualité jurisprudentielle

a) Restructuration frauduleuse

b) Les effets de la fusion

Un transfert universel du patrimoine

Effet sur la personnalité morale / Effet sur les sanctions / Effet sur les contrats

### Après-midi : Actualité fiscale des fusions - Animée par Hervé KRUGER

#### 1) Actualité législative et doctrinale issue de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020

a) Transfert des déficits sans agrément pour les PME

b) Régime fiscal des fusions sans échange de titres

- Articles 43 et 44 de la loi du 28 décembre 2019

- Commentaires administratifs du 3 juin 2020

#### 2) Actualité jurisprudentielle

a) Transfert de déficits sur agrément et changement significatif d'activité (CE 9 juin 2020 n° 436187, Sté ID Espace)

b) Parité dans les fusions à valeur nette comptable (CE 1er juillet 2020 n° 418378, Sté Lafarge SA)

c) Précisions diverses

## Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer en présentiel au séminaire au tarif Membre : 348€ TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite consulter la formation en direct à distance 348€ TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non - Membre : 720 € TTC, soit 600 € H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non - membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société : .....

Conditions : Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris sont acceptées.

## Demande de documentation

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société : .....

Conditions : Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.